

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 4 novembre 2024, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)	X	
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20241112-D2024_21-DE
Reçu le 15/11/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2024/21

OBJET : Décision Modificative n°2

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Budget Primitif 2024,

Considérant la délibération n°2024-14 du Comité Syndical du 20 septembre 2024 approuvant la Décision Modificative n°1 2024,

Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle Décision Modificative compte-tenu des prestations complémentaires et des aléas à prendre en compte dans le cadre des marchés de travaux sur les ports,

Considérant le projet de Décision Modificative n°2 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

- D'approuver la nouvelle Décision Modificative n°2 2024 ci-dessous :

AR Prefecture017-200073690-20241112-D2024_21-DE
Reçu le 15/11/2024

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		
					Opération 20181 - Appt cerealier 2315 Installations, matériel	16 000,00
					Opération 20198 - TP 1 à 5 2312 Terrains	5 000,00
					Opération 20182 - Appt 2 2031 Frais d'études	-21 000,00
		TOTAL	0,00		TOTAL	0,00
RECETTES				RECETTES		
		TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

